

Acquis de l'Education et de la Formation ou Acquis d'apprentissage :

un concept défini et une opportunité à saisir

Avis N° 100 Conseil du 22 février 2008

Cet Avis est le résultat d'un travail d'instruction piloté par la Chambre de la Formation. Un travail documentaire préalable et le rapport du séminaire « Acquis d'apprentissage : mode ou réel changement de paradigme ? » du 30 novembre 2007 constituent le dossier d'instruction publié indépendamment de cet Avis.

Avertissement:

En application du décret relatif à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres, du 21 juin 1993, le CEF tient à préciser que, pour des raisons de lisibilité, ces noms exprimés au masculin doivent systématiquement se lire au masculin et au féminin.

Préambule

Comme montré dans le dossier d'instruction¹, le concept « d'acquis d'apprentissage » est un concept récent en évolution.

Le but du présent avis est d'en donner une définition permettant de baliser le concept, en en relevant principalement son utilité et les enjeux.

L'opérationnalisation du concept sera l'objet d'une étude ultérieure qui permettra d'en préciser la définition.

1. Le contexte

1.1. Au niveau européen

L'Enseignement et la Formation sont devenus des éléments essentiels des politiques au niveau européen, se traduisant au sein

- du processus de **Bologne** pour l'Enseignement supérieur²;
- de l'objectif d'« Economie de la Connaissance »³;
- du processus de **Copenhague** pour l'Education et la Formation professionnelle⁴.

Ces différents processus s'inscrivent dans le cadre du développement de **l'Education et de la Formation tout au long de la vie** tel que souhaité dans le *Mémorandum* sur l'Education et la Formation tout au long de la vie⁵.

Les objectifs essentiels de ces processus sont de promouvoir

la **mobilité**, tant géographique (internationale ou transfrontalière) que sociale (horizontale, entre secteurs et verticale, promotionnelle) ainsi qu'entre différents opérateurs d'Education et de Formation et qu'entre différents types d'apprentissage (formel, non formel et informel);

Avis N°100

¹ Le dossier d'instruction est constitué des résultats du séminaire « Acquis d'apprentissage : mode ou réel changement de paradigme ? » du 30 novembre 2007

² Le processus de Bologne, initié par des Ministres de l'Enseignement en 1998 (déclaration de la Sorbonne) vise à promouvoir l'enseignement supérieur européen en le rendant plus lisible. Il tend à la fois à la transparence et à une certaine harmonisation des niveaux de diplômes.

³ Processus initié suite au Sommet de Lisbonne fixant des objectifs à atteindre en 2010 ainsi que des "benchmarks" pour les évaluer. L'objectif stratégique défini à Lisbonne en 2000 est de faire de l'Europe la société de la connaissance la plus compétitive et dynamique du monde.

⁴ Le processus de Copenhague, initié à Bruges lors d'une réunion de responsables de la formation professionnelle dans les Etats de l'Union européenne, en 2001, vise à promouvoir la cohérence de la formation professionnelle dans l'Union, dans la perspective de l'enseignement et de la formation tout au long de la vie, tout en rapprochant formation professionnelle et enseignement supérieur.

⁵ http://ec.europa.eu/education/policies/III/life/memoen.pdf http://ec.europa.eu/education/policies/III/life/memofr.pdf

Acquis de l'Education et de la Formation ou Acquis d'apprentissage : un concept défini et une opportunité à saisir

la **transparence des certifications**⁶ en tant que condition permettant d'assurer la mobilité, en tant qu'outil de visibilité vis- à- vis des employeurs et en tant que vitrine de l'Europe vis-à-vis des autres pays industrialisés.

Différents outils visant la réalisation de ces objectifs se développent, tant au niveau européen que national :

- les cadres des certifications : Cadre des Certifications pour l'Espace européen de l'Enseignement supérieur et Cadre européen des Certifications pour l'Education et la Formation tout au long de la vie ;
- le développement des **systèmes de crédits** : ECTS pour l'Enseignement supérieur, ECVET pour la Formation et l'Enseignement professionnels ;
- la validation des acquis non formels et informels.

Au centre de ces différents processus et outils, se dégage la notion d' « Acquis de l'Education et de la Formation » ou, plus brièvement, d'« Acquis d'apprentissage » ou encore de 'learning outcomes' selon l'expression anglaise initiale

- tant comme élément technique indispensable aux différents outils de mobilité, de transparence et de validation;
- que comme concept fédérateur interrogeant concrètement les pratiques actuelles.

1.2. En Communauté française Wallonie Bruxelles

Les objectifs de transparence et de mobilité sont des enjeux au sein même de la Communauté française Wallonie-Bruxelles.

Le paysage de l'enseignement et de la formation professionnelle en Cfwb est complexe et diversifié (comme dans la plupart des pays européens). Les parcours de formation s'en trouvent, pour les apprenants, parsemés d'embûches et de voies sans retour dues à la difficulté de construire des passerelles, de reconnaître les acquis entre opérateurs distincts. Cette complexité entrave les possibilités de développer une politique cohérente d'apprentissage tout au long de la vie.

La volonté, tant au niveau politique qu'au niveau des opérateurs, d'améliorer cette situation existe⁷. Les outils de transparence et de mobilité européens sont une occasion à saisir pour développer nos propres objectifs en Cfwb.

Les acquis d'apprentissage constituent un élément central et fédérateur dans cette perspective.

⁶ La notion de certification est à comprendre, ici et dans tout le texte, au sens européen : "certification": résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (Définition issue de la Résolution législative du Parlement européen du 24 octobre 2007 sur la proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

⁷ Le projet de Service francophone des Métiers et Qualifications en est un exemple.

2. Définition(s) et traduction(s)

Comme développé dans le document introductif au séminaire « Acquis d'apprentissage : mode ou réel changement de paradigme ? » du 30 novembre 2007, le concept de 'learning outcomes'

- se retrouve dans la littérature avant qu'il ne s'impose comme élément central des politiques européennes en matière d'Education et de Formation ;
- se développe dans un contexte où les « pédagogies par compétences » et la « gestion par compétences » au sein des entreprises font partie du paysage conceptuel;
- émerge progressivement en tant qu'élément central au sein des textes officiels sous-tendant les différents processus européens en matière d'Education et de Formation

Deux définitions coexistent actuellement :

la définition issue de la proposition de recommandation commune du Parlement européen et du Conseil telle qu'adoptée par le Parlement: European Parliament legislative resolution of 24 October 2007 on the proposal for a recommendation of the European Parliament and of the Council on the establishment of the European Qualifications Framework for lifelong learning 8:

'learning outcomes' means statements of what a learner knows, understands and is able to do on completion of a learning process and are defined in terms of knowledge, skills and competence.

la définition, extraite du *ECTS User guide*⁹, dans le cadre du processus de Bologne :

Learning outcomes are sets of competences, expressing what the student will know, understand or be able to do after completion of a process of learning, long or short.

La première définition est traduite officiellement en français par

«acquis de l'Education et de la Formation¹⁰»: énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage. Les acquis de l'Education et de la Formation sont définis sous la forme de savoirs, d'aptitudes et de compétences.

La seconde définition n'a pas de traduction officielle. (Dans le cadre du processus de Bologne, les textes officiels ne sont exprimés qu'en anglais.) Toutefois, les déclarations successives des Ministres sont traduites sur le site officiel du processus de Bologne¹¹. L'expression 'learning outcomes' y est traduite par : «résultats de formation».

⁸ http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2007-0463+0+DOC+XML+V0//EN; en français: Résolution législative du Parlement européen du 24 octobre 2007 sur la proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie: http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2007-0463+0+DOC+XML+V0//FR

⁹ http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/doc/guide_en.pdf

¹⁰ La traduction de `learning outcomes' par « acquis de l'Education et de la Formation » se retrouve pour la première fois dans la traduction du texte adopté par le Parlement européen, en cohérence avec la traduction de `lifelong learning' par « Education et Formation tout au long de la vie ». Auparavant, l'expression « acquis d'apprentissage » était utilisée.

¹¹ http://www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna

3. Les constats

Considérant :

- **3.1.** que placer <u>l'apprenant</u> au centre d'une politique d'<u>Education et de Formation</u> tout au long de la vie cohérente est une nécessité absolue ;
- **3.2.** que, tant pour l'Enseignement que pour la Formation professionnelle, la volonté politique de <u>favoriser les mobilités</u> (géographique et sociale) et de <u>développer la transparence</u> des certifications est affirmée ;
- **3.3.** que le dispositif de <u>Validation des Compétences</u> est devenu une réalité et que la <u>Valorisation des Acquis</u> est encouragée et appelée à se développer dans l'Enseignement supérieur ;
- **3.4.** que la notion d'« acquis d'apprentissage » est un <u>élément technique</u> incontournable pour l'élaboration des outils de mobilité, de transparence et de validation ;
- 3.5. que les déclarations de Bergen et de Londres ont été adoptées par les Ministres responsables de l'Enseignement supérieur des pays signataires, y compris la Communauté française, et que ces <u>déclarations font explicitement référence à la notion de `learning outcomes'</u> comme élément du Cadre des Certifications pour l'Espace européen de l'Enseignement supérieur et des Cadres nationaux à construire d'ici 2010 ;
- **3.6.** que la notion d'« acquis d'apprentissage » est un élément intervenant dans le projet de <u>Service francophone des Métiers et des Qualifications</u> ;
- **3.7.** que, même s'il coexiste différentes définitions et traductions de <u>'learning outcomes'</u>, ces définitions et traductions sont compatibles et que le <u>concept s'en trouve défini</u>;
- 3.8. que des expériences de terrain¹² montrent que le <u>concept est opérationnel</u> ;
- **3.9.** que ces expériences montrent que le <u>concept interroge les pratiques</u>, qu'il constitue un <u>facteur d'amélioration de la qualité</u> des formations et que sa mise en application nécessite <u>l'adhésion et l'implication</u> des acteurs concernés ;

¹² Les deux expériences présentées lors du séminaire « Acquis d'apprentissage : mode ou réel changement de paradigme ? » du 30 novembre 2007 en sont, parmi d'autres, des exemples.

4. Le CEF formule les recommandations suivantes :

- 4.1. C'est la nécessité que de déployer au-delà des institutions une politique cohérente d'éducation et de formation tout au long de la vie, qui permet à l'apprenant d'être l'acteur de sa vie professionnelle et sociale dans un cadre organisé et défini collectivement, ce qui suppose
- d'impliquer l'enseignement, la formation professionnelle ainsi que le consortium de validation des compétences dans le développement de cette politique, en veillant à développer la complémentarité des opérateurs d'enseignement et de formation, dans le respect de leur spécificité, en instaurant une confiance mutuelle ;
- de développer des outils de mobilité, de transparence et de validation se basant sur des concepts partagés par les différents opérateurs ;
- d'adopter comme élément central et fédérateur pour le développement de ces outils la notion d'Acquis de l'Education et de la Formation ou, en abrégé, d'Acquis d'apprentissage;
- d'adopter en Communauté française une définition commune du concept. Le CEF propose la définition générique suivante¹³:

Acquis de l'Education et de la Formation (ou Acquis d'apprentissage) : énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage.

- 4.2. La mise en pratique des acquis d'apprentissage doit permettre d'atteindre effectivement les objectifs de la politique d'Education et de Formation tout au long de la vie. En cela, elle est une occasion à saisir pour donner un nouveau souffle à la recherche de qualité dans l'enseignement et la formation en CFWB. Cela suppose :
- de mettre en place un processus suffisamment étalé dans le temps pour permettre l'appropriation du concept par les acteurs concernés ; en effet, l'adoption du concept suppose un recentrage sur l'apprenant et un renversement de perspective (subordonner le processus au résultat à atteindre¹⁴) qui posent questions, tant au niveau pédagogique (programme, évaluation, qualité...) qu'organisationnel ;
- d'adopter en Cfwb, afin d'assurer l'adhésion et l'implication des acteurs concernés, une démarche visant à faciliter et à encourager les initiatives de terrain, tout en assurant une cohérence globale par rapport aux objectifs à atteindre. Des contacts entre professionnels d'horizons différents, des échanges de bonnes pratiques, des réflexions communes sont nécessaires pour permettre le développement des acquis d'apprentissage en Cfwb. Un pilotage du processus doit permettre la cohérence de la démarche.

_

¹³ Cette définition concerne la manière de décrire les formations (ou les processus de validation). Les objectifs de transparence et de mobilité ne pourront effectivement être atteints que si cette description s'accompagne d'un processus d'évaluation des acquis des apprenants ainsi que d'un processus d'assurance de la qualité. Ils doivent donc être évaluables, ce qui en constitue une première condition opérationnelle.

¹⁴ Autrement dit, on passe d'un paradigme ou enseigner et former consistait à appliquer un processus prédéfini à des apprenants dans l'espoir qu'ils acquièrent des savoirs, des aptitudes, et/ou des compétences...

à un nouveau paradigme qui consiste à définir les acquis d'apprentissage et à en déduire le processus à appliquer pour les atteindre en fonction des apprenants.

Acquis de l'Education et de la Formation ou Acquis d'apprentissage : un concept défini et une opportunité à saisir

Sur base du consensus sur la définition du concept et sur son intérêt pour une meilleure qualité et une transparence accrue de notre enseignement et de notre formation tout au long de la vie, le CEF propose d'initier une réflexion sur cette démarche en abordant en profondeur les implications d'une mise en œuvre d'une approche par acquis d'apprentissage.

La participation active du CEF à la conférence européenne qu'EUNEC organisera sur le sujet du 15 au 18 juin 08, en coopération avec le CEDEFOP, sera une étape importante de cet approfondissement.